

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le sixième jour du mois de mars en l'an deux mille dix-huit, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS (ÈRES) :
Gesa Wehmeyer-Laplante
Jean-Pierre Ducruc
Michel Routhier
Jean Lecours
Guy Boucher
Carmen Demers

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 1 citoyen.

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Séance ordinaire du 06 février 2018
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer
 - Tarification des locaux et ameublement 2018/2019
 - Liste des arrérages de taxes au 06 mars 2018 (art. 1022 et 1023 C.M.)

Règlement n° 575-2018 concernant l'imposition d'une taxe spéciale relativement aux interventions faites par la MRC de Lotbinière dans les cours d'eau municipaux du ruisseau Barbin, branche n° 4 et du ruisseau Petit Saut, branche n° 21

 - Adoption

Règlement d'emprunt n° 576-2018 concernant des travaux de réfection de l'hôtel de ville ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés

 - Adoption

Aménagement du parc Jean-Guy-Fournier

 - État du coût net des travaux et financement
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer

Modification et conversion du système de réfrigération du gaz R-22 au gaz R-513A

 - Honoraires professionnels n° 8 (Norda Stelo inc.)
 - Soumission(s) et octroi de contrat – Remplacement du système de réfrigération de l'aréna
- 5) Demande d'aide financière
 - GO Lotbinière
- 6) Service des incendies de Sainte-Croix
 - Soumission(s) et octroi de contrat – Équipements de mâchoires de vie
- 7) Voirie
 - Réfection rue Laflamme
 - Honoraires professionnels n° 10 (Pluritec ltée)
 - Réfection rue des Saules
 - Mandat plans, devis et surveillance des travaux

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2018

Développement rue Ernest-Blouin (phase 2 rue Demers)

- Financement - Résiliation achat lot 5 573 277

Développement rue Ernest-Blouin (phase 3 rue Demers)

- Soumission(s) et octroi de contrat – Structure de rue
- Soumission(s) et octroi de contrat – Pavage
- Soumission(s) et octroi de contrat – Bordure de béton

Rue Auger

- Soumission(s) et octroi de contrat – Trottoir

Réfection rang St-Eustache

- Mandat plans et devis (MRC de Lotbinière)

Entretien des espaces verts

- Reconduction de contrat

8) Hygiène du milieu

Mandat expertise hydrogéologique

- Honoraires professionnels n° 2 (Arrakis Consultants inc.)

Mandat levé géophysique (Geosig inc.)

- Financement

Assainissement des eaux usées

- Mandat demande d'autorisation auprès de la CPTAQ (WSP Canada inc.)

9) Aménagement/urbanisme/développement

Comité consultatif d'urbanisme

- Dépôt du procès-verbal de la séance du 14 février 2018
- Proposition de deux changements au plan de zonage

10) Loisirs et culture

Salle de quilles de Sainte-Croix

- Soumission(s) et octroi de contrat – Éclairage
- Financement

11) Varia

MRC de Lotbinière

- Rétablissement du statut de fossé de la branche 8 du ruisseau Barbin

OBV de la zone du Chêne

- Aide financière au projet à portée collective dans le bassin versant du Petit Saut

Office municipal d'habitation du Nord de Lotbinière

- Prévisions budgétaires 2018 - Modification
- Budget supplémentaire 2018

Fédération québécoise des municipalités

- Demande d'appui – Milieux humides, financement des nouvelles responsabilités

La Jonction pour Elle inc.

- Campagne « Municipalités alliées contre la violence conjugale »

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

053-2018

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2018

054-2018 PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 06 FÉVRIER 2018

IL est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 06 février 2018 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

055-2018 COMPTES À PAYER

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE FÉVRIER 2018

SALAIRES BRUTS DU 28 JANVIER 2018 AU 24 FÉVRIER 2018	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS)	15 337.93
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADIER(ÈRES), POMPIERS, DÉN., VOIRIE, RÉSEAU, URBANISME, CONCIERGERIE, PAT/EXTÉRIEURE, T/JEUX, CULTURE POLYVALENTE & BIBLIOTHÈQUE	20 013.35
	AVANTAGES SOCIAUX	5 339.43
	SOUS-TOTAL	40 690.71

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE FÉVRIER 2018

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	TOTAL	40 690.71

COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2018- RATIFICATION

ASSOCIATION DES LOISIRS ET DE LA CULTURE	20 000.00	
2308050721 ENTR. PARC J. G. FOURNIER T/J.	20 000.00	ENGAGEMENT FINANCIER PARC PLANCHES À ROULETTES
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES	142.73	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	142.73	REMISE JANVIER 2018
COMM. SCOLAIRE DES NAVIGATEURS	250.00	
219000970 DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	250.00	AIDE FINANCIÈRE (GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE 2018)
FERME ROGER LAMBERT ET FILS S.E.N.C.	27 727.77	
233003443 NEIGE - COTE ET RUE DU BATEAU	6 990.48	DÉNEIGEMENT 2017-2018 CÔTE ET RUE DU BATEAU 3/5
233000443 NEIGE - RUES VILLAGE	11 520.66	DÉNEIGEMENT 2017-2018 RUES SECTEUR URBAIN 3/5
233004443 ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	9 216.63	DÉNEIGEMENT 2017-2018 TROTTOIRS 3/5
FLEETCOR CANADA MASTERCARD	1 421.38	
222001631 DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	56.01	DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	112.00	ESSENCE SAVANA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	89.94	ESSENCE SILVERADO
232001631 DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	49.00	DIESEL KUBOTA
270190631 ESSENCE &HUILE- ENT. SKI FOND	114.00	ESSENCE CENTRE PLEIN AIR
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	102.25	ESSENCE SAVANA
270135631 DIESEL - PATINOIRE EXTERIEURE	58.00	DIESEL KUBOTA
222001631 DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	50.00	DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	82.13	ESSENCE SILVERADO
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	106.00	ESSENCE SAVANA
270135631 DIESEL - PATINOIRE EXTERIEURE	54.01	DIESEL KUBOTA
222001631 DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	53.00	DIESEL KUBOTA
222001631 DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	50.61	DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	111.50	ESSENCE SAVANA
270135631 DIESEL - PATINOIRE EXTERIEURE	50.30	DIESEL KUBOTA
270190631 ESSENCE &HUILE- ENT. SKI FOND	86.00	ESSENCE CENTRE PLEIN AIR
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	102.11	ESSENCE SILVERADO
232001631 DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	46.00	DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	-11.48	ESCOMPTE ULTRAMAR
270135631 DIESEL - PATINOIRE EXTERIEURE	60.00	DIESEL KUBOTA

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2018

HYDRO-QUEBEC		8 137.37	
241501681	ELECT.-ST.POMP LECLERC 923850	83.65	SERVICE MI-NOVEMBRE 2017 À MI-JANVIER 2018
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	151.36	SERVICE JANVIER 2018
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	1 310.51	SERVICE JANVIER 2018
241500681	ELECT.- ST.POMP LAFLEUR 787470	115.59	SERVICE MI-NOVEMBRE 2017 À MI-JANVIER 2018
241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 927.76	SERVICE JANVIER 2018
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 394.92	SERVICE MI-JANVIER À MI-FÉVRIER 2018
222000681	CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	2 028.94	SERVICE MI-DÉCEMRE 2017 À MI-FÉVRIER 2018
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	76.88	SERVICE MI-DÉCEMRE 2017 À MI-FÉVRIER 2018
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	47.76	SERVICE MI-DÉCEMRE 2017 À MI-FÉVRIER 2018
HYDRO-QUEBEC		35 836.15	
2303000722	POSTE INC- ENTR & AMELIORATION	35 836.15	DÉPLACEMENT LIGNE ÉLECTRIQUE (AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE)
INFO PAGE INCENDIE		120.32	
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	120.32	SERVICE FÉVRIER 2018
INFO PAGE P/RÉPONDANTS		34.38	
223100331	TELEPHONE & MESSAGERS	34.38	SERVICE FÉVRIER 2018
INTERFAS EN FIDUCIE		1 463.21	
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	1 463.21	POLICE #48842 FÉVRIER 2018
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.		14 141.95	
233050443	NEIGE - CONTRAT RURAL	14 141.95	DÉNEIGEMENT 2017-2018 RUES SECTEUR RURAL 3/5
M.R.C. DE LOTBINIERE		14 840.01	
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	8 877.84	QUOTE-PART 2018 2/12
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	5 962.17	QUOTE-PART 2018 2/12
MARYLÈNE DEMERS NOTAIRE EN FIDÉOCOMMIS		173 004.93	
2304035721	DÉVELOPPEMENT RUE DU BATEAU	140 000.00	ACHAT LOTS 3 591 997, 3 592 004, 3 856 162 ET PARTIE LOT 5 647 989
2311000000	ACQUISITION	33 004.93	RÉSILIATION ACHAT LOT 5 573 277 (RUE DEMERS)
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC		8 858.45	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	654.46	REMISE JANVIER 2018
5513825000	RQAP A PAYER	444.88	REMISE JANVIER 2018
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	1 078.54	
5513850000	R.R.Q. A PAYER	3 083.96	REMISE JANVIER 2018
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	80.00	REMISE JANVIER 2018
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	3 516.61	REMISE JANVIER 2018
MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC		2.00	
241400454	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	1.00	AJUSTEMENT FRAIS OUVERTURE DE DOSSIER PROGRAMME DE QUALIFICATION (STÉPHANE MILOT)
241400454	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	1.00	AJUSTEMENT FRAIS OUVERTURE DE DOSSIER PROGRAMME DE QUALIFICATION (RENÉ BERGERON)
PREVIMED INC.		68.00	
223100675	MEDICAMENTS & FOURN. MEDIC.	68.00	REPLISSAGE OXYGÈNE
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS		139.00	
232000526	ENT. ET REP. MACH./OUTIL./EQU.	8.03	AMPOULE
261000527	AMEUBL. & ÉQUIP. - URBANISME	57.47	CHAUFFERETTE URBANISME
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	73.50	THERMOSTAT
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA		3 891.32	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	1 023.28	REMISE JANVIER 2018
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	80.00	REMISE JANVIER 2018
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	2 788.04	REMISE JANVIER 2018
REVENU QUÉBEC		16.43	
232000200	COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR -VM	8.22	AJUSTEMENT COTISATION FSS 2017
213000200	CONT. EMPLOYEUR ADMINISTRATION	8.21	AJUSTEMENT COTISATION FSS 2017
TELU COMMUNICATIONS INC.		845.26	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	164.60	SERVICE FÉVRIER 2018
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	211.23	SERVICE FÉVRIER 2018
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	63.37	SERVICE FÉVRIER 2018
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	72.96	SERVICE FÉVRIER 2018
261000331	TELEPHONE-URBANISME	86.46	SERVICE FÉVRIER 2018
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	4.83	SERVICE FÉVRIER 2018
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	63.37	SERVICE FÉVRIER 2018
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	63.37	SERVICE FÉVRIER 2018
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	115.07	SERVICE FÉVRIER 2018

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2018

TELU MOBILE		158.09	
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	-52.34	SERVICE FÉVRIER 2018
270150331	TELEPHONE T/JEUX ET LOISIRS	23.52	SERVICE FÉVRIER 2018
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	23.52	SERVICE FÉVRIER 2018
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	58.01	SERVICE FÉVRIER 2018
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	58.86	SERVICE FÉVRIER 2018
270120331	TELEPHONE CELL.- C/COMM.	23.00	SERVICE FÉVRIER 2018
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	23.52	SERVICE FÉVRIER 2018
VIDÉOTRON LTÉE		201.10	
222000331	TEL.2464, INTERNET&PAGET (9)	76.98	SERVICE MARS 2018
261000331	TELEPHONE-URBANISME	41.38	SERVICE MARS 2018
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	41.38	SERVICE MARS 2018
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	41.36	SERVICE MARS 2018

Paiement : 311 523.85

Total : 311 299.85

COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2018

AC ELECTRICITE INC.		18.41	
551310000	COMPTES A PAYER	18.41	REMBOURSEMENT DE TAXES
AREO-FEU LTEE		86.23	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	86.23	POIGNÉE
BERGERON, RENE		200.00	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	200.00	BOTTES DE TRAVAIL
BETON LAURIER INC.		3 186.09	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	2 196.09	BRIS D'AQUEDUC (RUE PRINCIPALE)
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	990.00	BRIS D'AQUEDUC (COIN RUES PRINCIPALE ET LA FABRIQUE)
BUROPLUS ST-EX		305.19	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	305.19	PAPETERIE
CARQUEST CANADA LTEE		231.24	
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	57.32	PIÈCES & ACCESSOIRES POUR VÉHICULES MUNICIPAUX
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	165.88	PIÈCES & ACCESSOIRES POUR SOUDEUSE
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	8.04	AMPOULE POUR SAVANA
COMPASS MINERALS CANADA CORP.		5 527.65	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	5 527.65	SEL ADOUCISSEUR
DEL DEGAN, MASSÉ & ASSOCIÉS INC.		3 991.93	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	3 991.93	SERVICE D'URBANISME DU 09 AU 31 JANVIER 2018
DOCUMENT EXPRESS ENR.		29.00	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	29.00	AUTOCOLLANTS POUR MÉDAILLES (TRIATHLON)
DUBUC FRANCE		19.55	
213000310	DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	19.55	FRAIS DE DÉPLACEMENT FÉVRIER 2018
ÉDITIONS DE VILLERS		258.64	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	258.64	DOSSARDS (TRIATHLON)
EXCAVATION REJEAN LEMAY INC.		800.23	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	800.23	BRIS D'AQUEDUC (COIN RUES PRINCIPALE ET LA FABRIQUE)
FEDERATION QUEBECOISE DES		133.47	
241200322	FRET, MESSAGERIE - USINE D'EAU	69.30	FRAIS DE TRANSPORT
232000322	FRET ET MESSAGERIE - VOIRIE	24.00	FRAIS DE TRANSPORT
222000322	FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	40.17	FRAIS DE TRANSPORT
FERME ROGER LAMBERT ET FILS S.E.N.C.		431.16	
270120443	ENLEV. NEIGE - HOTEL DE VILLE	229.95	ÉPANDAGE D'ABRASIFS
270150443	ENL. NEIGE PARC J.G. FOURNIER	100.61	ÉPANDAGE D'ABRASIFS
270120443	ENLEV. NEIGE - HOTEL DE VILLE	100.60	ÉPANDAGE D'ABRASIFS
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE		32.00	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	32.00	AVIS DE MUTATION
GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.		1 055.03	
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	527.52	CALENDRIERS 2018
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	527.51	CALENDRIERS 2018
GENERATRICE DRUMMOND		732.39	
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	732.39	ENTRETIEN PREVENTIF 2018 (GÉNÉRATRICE)
GROUPE CASTONGUAY INC.		3 474.15	
241400521	ENTR.& REP. - DEGRILLEUR	592.88	REPLACER THERMOSTAT & INSTALLER APPLIQUE MURAL
241400521	ENTR.& REP. - DEGRILLEUR	-91.98	CRÉDIT MAIN-D'OEUVRE
222000522	ENTR.& REPAR.-CASERNE INCENDIE	91.98	VÉRIFIER CHAUFFAGE DE LA CASERNE
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	2 750.20	REPLACER LUMIÈRES (RUES LAFLAMME, DESROCHERS, THIBODEAU, DE LA FALAISE, LAFLEUR, BÉDARD, LAURIER & LECLERC)
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	131.07	CHANGER VENTILATEUR DE LA CHAUFERETTE D'ENTRÉE

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2018

HYDRO-QUEBEC		6 208.42	
232000681	ELECTRICITE-GARAGE MUN. 786613	1 797.42	SERVICE MI-DÉCEMBRE 2017 À MI-FÉVRIER 2018
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	3 226.90	SERVICE MI-JANVIER À MI-FÉVRIER 2018
270121681	ELECTRICITE ASCENSEUR 786977	484.04	SERVICE MI-DÉCEMBRE 2017 À MI-FÉVRIER 2018
241400681	ELECTRICITE DEGRILLEUR 787041	700.06	SERVICE MI-DÉCEMBRE 2017 À MI-JANVIER 2018
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.		178.21	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	178.21	ENVELOPPES
JOSIANNE TARDIF		100.00	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	100.00	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
LABORATOIRES ENVIRONEX		206.55	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	163.78	ANALYSE D'EAU
241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	42.77	ANALYSE D'EAU
LAROCHE, GUY		175.00	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	175.00	LUNETTE DE PROTECTION
L'ASSOCIATION DES CHEFS DE SÉCURITÉ D'INCENDIE		201.21	
213000454	FORMATION & PERFECTION - ADM	201.21	FORMATION SÉCURITÉ CIVILE VOLET 4 (MARCEL DAIGLE)
LAUZE, PIERRE		150.00	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	150.00	SONORISATION (TRIATHLON)
LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.		1 499.64	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	500.72	BRIS D'AQUEDUC (COIN RUES PRINCIPALE ET LA FABRIQUE)
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	293.86	BRIS D'AQUEDUC (COIN RUES PRINCIPALE ET LA FABRIQUE) RÉSERVE
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	705.06	
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.		3 380.46	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	3 380.46	BRIS D'AQUEDUC (RUE PRINCIPALE) & TRAVAUX RUE BIRON
LES MAGASINS KORVETTE LTEE		8.14	
270150670	PAPETERIE - LOISIRS	8.14	PAPETERIE
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY		326.97	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	243.13	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	83.84	ACHATS VOLUMES
LOCALISATION BOIS-FRANCS INC.		480.71	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	480.71	BRIS D'AQUEDUC (RUE PRINCIPALE)
MILOT, STEPHANE		319.01	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	78.13	FRAIS DÉPLACEMENT FÉVRIER 2018
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	42.46	FRAIS DÉPLACEMENT FÉVRIER 2018
213000454	FORMATION & PERFECTION - ADM	99.21	INSCRIPTION FORMATION GESTION DE L'EAU (STÉPHANE MILOT)
232000454	FORMATION ET PERFECT. - VOIRIE	99.21	INSCRIPTION FORMATION GESTION DE L'EAU (JEAN-PIERRE DUCRUC)
MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L.		2 810.81	
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	724.92	HON. PROF. DOSSIER URBANISME
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	90.54	HON. PROF. DOSSIER URBANISME
219000412	SERV. JURIDIQUE AUTRES	1 995.35	ENTENTE SERVICE PREMIÈRE LIGNE 2017
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE		75.00	
211000310	DEPLAC. ET REPRESENTATION DES ELUS	75.00	CONFÉRENCE DÉROGATION AU RPEP (JEAN-PIERRE DUCRUC)
NOVICOM 2000 INC.		1 609.93	
2303000725	MACH. OUTILL. EQUIPE. INCENDIE	1 609.93	RADIOS PORTATIFS (3)
PAGES JAUNES		130.72	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	130.72	SERVICE PAGES JAUNES FÉVRIER 2018
PHARMACIE STE-CROIX INC.		5.58	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	5.58	EAU U/EAU
PLOMBERIE STE-CROIX INC.		64.99	
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	74.10	ROBINET CUISINE S/QUILLES
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	-9.11	TUYAU LAVABO S/QUILLES
PRODUITS CAPITAL		643.85	
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	643.85	PRODUITS ENTRETIEN
PROTECTION INCENDIE PC		86.58	
222001526	ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	86.58	REPLISSAGE & INSPECTION DES CYLINDRES D'APPAREILS RESPIRATOIRES
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS		152.06	
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	9.59	PIÈCES & ACCESSOIRES VTT
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	-1.17	PIÈCES & ACCESSOIRES VTT
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	115.82	NOURRITURE POUR OISEAUX
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	6.88	CYLINDRE PROPANE
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	3.20	PIÈCE RÉPARATION CONTENEUR CÔTE DES SOUS-BOIS
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	17.74	HUILE, LUBRIFIANT & PIERRE À BRIQUET
RAY-CAR		408.37	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	408.37	BRIS D'AQUEDUC (COIN RUES PRINCIPALE ET LA FABRIQUE)
REAL HUOT INC.		897.74	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	897.74	MANCHONS (2)

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2018

RECEVEUR GENERAL DU CANADA		1 513.00	
222000339	LICENCE RADIO, MOBILE INCENDIE	1 066.00	RENOUVELLEMENT LICENCE 2018
232000339	SYSTEME DE TELECOMM. - VOIRIE	447.00	RENOUVELLEMENT LICENCE 2018
RESTO-BAR LE CUBE		86.49	
211000310	DEPLAC. ET REPRESENTATION DES ELUS	28.83	BUFFET BUDGET DU 20-11-2017
211000310	DEPLAC. ET REPRESENTATION DES ELUS	28.83	BUFFET BUDGET DU 27-11-2017
211000310	DEPLAC. ET REPRESENTATION DES ELUS	28.83	BUFFET BUDGET DU 06-12-2017
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUE		3 952.32	
222000455	IMMATRICULATION	74.75	IMMATRICULATION
232000455	IMMATR-TRACTEUR & HONDA VOIRIE	74.75	IMMATRICULATION
222000455	IMMATRICULATION	2 690.61	IMMATRICULATION
232001455	IMMATRICULATION - CAMION MUN.	808.89	IMMATRICULATION
232000455	IMMATR-TRACTEUR & HONDA VOIRIE	303.32	IMMATRICULATION
STE-CROIX SPORTS INC.		108.66	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	108.66	MÉDAILLES (TRIATHLON)
TECHNO FEU INC.		153.84	
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	153.84	PIÈCES POUR LUMIÈRE CAMION INC.
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.		722.57	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	722.57	RÉACTIFS POUR ANALYSES D'EAU
		Total : 47 169.19	

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 03-2018

056-2018

TARIFICATION DES LOCAUX ET AMEUBLEMENT 2018/2019

	<u>Tarifs actuels</u> <u>résolution</u> <u># 050-2017</u>	<u>Tarifs</u> <u>révisés</u> <u>2018</u>
1) LOCATION		
Organismes		
- Cercle de Fermières de Ste-Croix (référence résolution n° 122-2013)	57,52/mois	58,56/mois
- Les Chevaliers de Colomb # 3178	348,12/an	354,40/an
- Les Joyeux Pionniers inc. (Club de l'Âge d'Or)	1 386,56/an	1 411,52/an
Salles pour locations privées		
- salle de conférence	52,34/fois	53,30/fois
- salle des Chevaliers	104,76/fois	106,65/fois
+ cuisine	12,24/fois	12,46/fois
- salle Robert-Daigle	253,66/fois	258,22/fois
+ ménage	22,32/heure	22,72/heure
Prix spécial à l'occasion de funérailles :		
- salle des Chevaliers	66,45/fois	67,65/fois
- salle Robert-Daigle	139,52/fois	142,04/fois
Prix spécial à l'occasion de la période des Fêtes : (réunions familiales - moins de 65 personnes)		
- salle Robert-Daigle	117,20/fois	119,30/fois

NOTE :

Le coût comprend l'électricité, le chauffage et les frais d'entretien.

2) AMEUBLEMENT (POUR CITOYEN DE SAINTE-CROIX SEULEMENT)

- Location de tables en bois	4,32/chac.	4,40/chac.
- Location de tables en PVC	6,74/chac.	6,86/chac.
- Location de chaises	0,66/chac.	0,68/chac.
- Location casiers appartenant à la municipalité *	50,00/chac.	50,00/chac.

* La municipalité se dégage de toutes responsabilités quant aux contenus et valeurs des biens y étant entreposés dans l'éventualité de tous sinistres. Cette responsabilité incombe au locataire.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2018

3) PRIX SPÉCIAL :

3.1 Les organismes para-municipaux :

- L'Office municipal d'habitation

La location pour toute salle sera gratuite pour ces organismes, une fois par année, pour la période comprise entre le 1er juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante ; la municipalité n'aura pas à encourir de frais supplémentaires pour le ménage de la salle Robert-Daigle ; toute utilisation subséquente sera chargée selon les tarifs réguliers en vigueur.

3.1.1 Les comités para-municipaux :

- Comité de la fête de la Saint-Jean Baptiste

Ce comité continuera de profiter des privilèges leur étant accordés par la résolution numéro 117-2002 en autant que ces privilèges soient utilisés que pour les fins auxquelles ils ont été formés.

3.2 Les organismes suivants :

- Cercle de Fermières de Ste-Croix
- Chambre de commerce de Lotbinière
- Les Harmoniques de Sainte-Croix inc.
- Les Joyeux Pionniers inc. (Club de l'Age d'Or)
- Club de patinage artistique de Sainte-Croix
- Entraide Ste-Croix
- Fabrique de Ste-Croix
- Fabrique de Ste-Croix (présentation de la pièce de théâtre annuelle)
- Hockey mineur de Lotbinière inc. « Section Ste-Croix »
- Le Théâtre de Lotbinière
- Les Chevaliers de Colomb # 3178
- Maison Annick inc.
- 153 Groupe Scout Pointe-Platon

Salle Robert-Daigle seulement :

- a) Le coût de location sera moindre pour ces organismes, une fois par année, pour la période comprise entre le 1er juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante, à l'exception des frais de ménage.

- Coût de location :	66,96/1 ^{er} fois	68,18/1 ^{er} fois
- Ménage :	22,32/heure	22,72/heure

- b) Utilisation subséquente :

- Coût de location :	253,66/fois	258,24/fois
- Ménage :	22,32/heure	22,72/heure

Tout autre organisme non-cité aux présentes et ne faisant pas l'objet de dispositions contraires, le tarif régulier est alors applicable.

Les privilèges accordés par cet article ne peuvent être prêtés ou cédés à quiconque d'autre et doivent servir exclusivement pour les fins propres de l'organisme privilégié dans le cadre de ses activités normales pour lequel il a été constitué.

4) EXCEPTIONS :

Les organismes et comités de Sainte-Croix :

- Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix inc.
- Association des pompiers volontaires de Ste-Croix inc.
- Centre culturel & sportif de Ste-Croix de Lotbinière inc.
- M.R.C. de Lotbinière *

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2018

- Coût de location des salles : gratuit
- Ménage : gratuit

Cette gratuité est reconnue dans le cadre de leur activité et en autant qu'il y aura redistribution en tout ou en partie des profits ainsi réalisés à remettre à la municipalité et/ou au Centre culturel et sportif de Sainte-Croix ou que leur activité profite à toute la communauté.

* M.R.C. : Une seule gratuité reconnue annuellement dans le cadre de la réunion des maires.

IL est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'accepter les tarifs mentionnés au préambule et applicable à compter du 1^{er} juillet 2018.

Augmentation moyenne de ± 1,8 %.

057-2018

LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES AU 06 MARS 2018 (ART. 1022 ET 1023 C.M.)

La liste des immeubles pour arrérages de taxes à l'exercice financier 2017 et des exercices antérieurs et impayés au 06 mars 2018 est déposée à la table du conseil selon l'article 1022 du Code municipal du Québec.

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter la présente liste et de transmettre au bureau de la municipalité régionale de comté (M.R.C.) la liste des immeubles pour lesquels des arrérages de taxes pour un montant supérieur à 10 % de leur facturation annuelle, minimum 150,00 \$, demeureront impayés au délai imparti, tel qu'il est prévu à l'article 1023 du Code municipal du Québec.

Dans le cas où l'entier du compte facturé est en arrérage pour une année donnée, le minimum de 150,00 \$ est non applicable et ce compte devient sujet aux procédures légales conformément aux articles 1023 et suivants du Code municipal du Québec.

La liste des immeubles concernés par des arrérages de taxes 2017 devra également inclure toutes autres taxes et tous frais échus et exigibles au délai imparti.

RÈGLEMENT N° 575-2018 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE RELATIVEMENT AUX INTERVENTIONS FAITES PAR LA MRC DE LOTBINIÈRE DANS LES COURS D'EAU MUNICIPAUX DU RUISSEAU BARBIN, BRANCHE N° 4 ET DU RUISSEAU PETIT SAUT, BRANCHE N° 21

058-2018

ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lotbinière a compétence en matière de gestion des cours d'eau pour le territoire de Sainte-Croix selon les dispositions du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article n° 979 du Code municipal du Québec et de l'article n° 205 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, toute municipalité locale peut imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe, sur les biens-fonds imposables des contribuables y intéressés de la municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour l'exécution de travaux décrétés dans les cours d'eau municipaux;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le sixième jour du mois de février 2018 le projet de règlement numéro 575-2018;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le sixième jour du mois de février 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Guy Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2018

QUE le règlement numéro 575-2018 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

QUE le règlement numéro 575-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 575-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 576-2018 CONCERNANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'HÔTEL DE VILLE AINSI QUE LES HONORAIRES PROFESSIONNELS Y ÉTANT RELIÉS.

059-2018

ADOPTION

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à des travaux de réfection de l'hôtel de ville concernant la réfection du revêtement des murs extérieurs en crépis et au remplacement des portes et fenêtres;

ATTENDU QUE les services de professionnels et d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

ATTENDU QUE le coût total de l'achat et des travaux est estimé à ± 289 721 \$ net;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de l'achat et des travaux;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le sixième jour du mois de février 2018 le projet de règlement numéro 576-2018;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le sixième jour du mois de février 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gesa Wehmeyer-Laplante

APPUYÉ PAR : Guy Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 576-2018 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le règlement numéro 576-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 576-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

AMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-GUY-FOURNIER

060-2018

ÉTAT DU COÛT NET DES TRAVAUX ET FINANCEMENT

ATTENDU la résolution numéro 384-2017 :

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 536-2015 (PHASE 1) :

Dépenses :

Honoraires professionnels :

- Plans & devis - Abri permanent (Monique Brunet)	3 679,20 \$
- Plans & devis - Pavillon de services des loisirs (Monique Brunet)	<u>9 198,00 \$</u>
	12 877,20 \$

Intersection :

- Pierre concassée et asphalte (Ray-Car)	732,05 \$
- Bordure de béton (Béton Crête inc.)	1 068,70 \$
- Travaux (Les Entreprises J.F. Blanchet inc.)	2 919,22 \$
- Bordure et dalle de béton (Coffrage S. Blanchet inc.)	5 000,00 \$

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2018

- Travaux lumières (Groupe Castonguay inc.)	126,47 \$
- Location camion (Les Excavations Ste-Croix inc.)	717,44 \$
- Travaux Aménagement (Les Entreprises Lévisiennes inc.)	<u>642,24 \$</u>
	11 206,12 \$

Pavillon de services des loisirs :

- Servitude & certificat d'implantation (Mathieu Beurivage, arpenteur-géomètre)	1 614,65 \$
- Construction (Construction C.J. Picard inc.)	333 033,72 \$
- Réseau téléphonique (Groupe Castonguay inc.)	418,41 \$
- Isolant (Quincaillerie Maurice hamel & Fils inc.)	<u>62,60 \$</u>
	335 129,38 \$

Abri permanent :

Subvention PIC150 (50 %)

- Réfection (Construction C.J. Picard inc.)	157 396,77 \$
- Aménagement (Les Entretiens LotbiVert enr.)	1 414,19 \$
- Lumières (Groupe Castonguay inc.)	1 055,24 \$
- Gouttières (Les gouttières St-Agapit)	<u>1 609,65 \$</u>
	161 475,85 \$

Glissade :

Subvention PIC150 (50 %)

- Installation système d'éclairage (Groupe Castonguay inc.)	1 465,93 \$
- Location camion (Les Entreprises J.F. Blanchet inc.)	1 998,60 \$
- Nivelier terrain (Excavation Réjean Lemay inc.)	197,76 \$
- Clôture (Clôtures COLBO)	8 179,32 \$
- Éclairage (Hydro-Québec)	496,69 \$
- Enseigne (Les Enseignes Pala)	3 449,25 \$
- Pieux (2) (Techno Pieux Bois-Francis inc.)	1 034,78 \$
- Travaux (Construction Lemay inc.)	1 653,92 \$
- Pierre (Ray-Car)	<u>1 516,03 \$</u>
	19 992,28 \$

Jeu de câble :

Subvention PIC150 (50 %)

- Aménagement du terrain (Les Excavations Ste-Croix inc.)	558,78 \$
- Base de béton (Béton Laurier inc.)	1 483,18 \$
- Pièces & Acc. (Quincaillerie Maurice Hamel & Fils inc.)	974,87 \$
- Pierre (Ray-Car)	485,59 \$
- Pierre (Epannage CMD inc.)	11 240,54 \$
- Location camions (Les Entreprises J.F. Blanchet inc.)	1 425,91 \$
- Jeu de câble (Tessier Récréo-Parc inc.)	22 997,99 \$
- Installation (Téssier Récréo-Parc inc.)	<u>1 069,27 \$</u>
	40 236,13 \$

Sous-total : **580 916,96 \$**

(-) Retour de taxes (TPS)	-25 262,53 \$
(-) Retour de taxes (TVQ)	-33 949,54 \$

Coût net du projet : **521 704,89 \$**

(-) Subvention PIC150	-96 460,00 \$
(-) Surplus affecté centre des loisirs	-16 323,28 \$
(-) Surplus non affecté général	- 2 921,61 \$

Financement permanent requis : **406 000,00 \$**

SURPLUS ACCUMULÉ GÉNÉRAL :

Dépenses :

Jeux d'eau :
Subvention PIC150 (50 %)

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2018

- Publication (Média transcontinental)	25,24 \$
- Isolant (Quincaillerie Maurice Hamel & Fils inc.)	500,83 \$
- Pierre (Ray-Car)	176,85 \$
- Toyauterie (Réal Huot inc.)	5 178,05 \$
- Localisation conduite (Laboratoire de canalisations souterraines inc.)	336,30 \$
- Travaux (Les Excavations Ste-Croix inc.)	1 195,74 \$
- Électricité (Groupe Castonguay inc.)	757,13 \$
- Location camion (Les Entreprises J.F. Blanchet inc.)	1 902,31 \$
- Travaux (Excavation Réjean Lemay inc.)	2 424,82 \$
- Aménagement (Les Entretiens LotbiVert enr.)	7 070,96 \$
- Jeux d'eau (Équipements récréatifs Jambette inc.)	143 290,12 \$
- Enseigne (Les Enseignes Pala)	<u>1 724,63 \$</u>
	164 582,98 \$

Piste de patin à roues alignées : Subvention PIC150 (50 %)

- Travaux (Les Excavations Ste-Croix inc.)	15 723,96 \$
- Pierre (Ray-Car)	29 949,23 \$
- Location camion (Les Entreprises J.F. Blanchet inc.)	6 388,67 \$
- Travaux (Excavation Réjean Lemay inc.)	7 016,25 \$
- Repérer services souterrains (Promark telecon)	586,37 \$
- Travaux (Béton Laurier inc.)	3 219,30 \$
- Pierre (Diane D. Croteau)	394,66 \$
- Ponceau plastique (Quincaillerie Maurice Hamel & Fils inc.)	706,36 \$
- Travaux (Transports Romain Duval inc.)	1 600,57 \$
- Pierre (Entretien ML)	526,21 \$
- Travaux (Déneigement G. Delisle)	526,21 \$
- Travaux (Réal Huot inc.)	2 595,57 \$
- Pierre (Les Transporteurs en vrac de Lotbinière inc.)	1 589,26 \$
- Pavage (Les Entreprises Lévisiennes inc.)	45 966,95 \$
- Ensemencement (Service d'ensemencement pulvérisé)	<u>1 264,72 \$</u>
	118 054,29 \$

Aire de stationnement : Subvention PIC150 (50 %)

- Travaux (Réal Huot inc.)	1 841,72 \$
- Béton (Fortier 2000 ltée)	449,76 \$
- Location camion (Les Entreprises J.F. Blanchet inc.)	4 617,07 \$
- Travaux (Excavation Réjean Lemay inc.)	2 770,41 \$
- Pierre (Ray-Car)	8 160,63 \$
- Travaux (Les Excavations Ste-Croix inc.)	4 340,59 \$
- Corde (Quincaillerie Maurice Hamel & Fils inc.)	32,79 \$
- Pavage (Les Entreprises Lévisiennes inc.)	14 707,42 \$
- Lignage (Peinture Lignes Plus)	373,67 \$
- Ensemencement (Service d'ensemencement pulvérisé)	<u>1 264,73 \$</u>
	38 558,79 \$

Mobilier urbain : Subvention PIC150 (50 %)

- Trellis, vis et béton (Quincaillerie Maurice Hamel & Fils inc.)	119,09 \$
- Dalle de béton (Coffrage S. Blanchet inc.)	6 182,79 \$
- Mobilier urbain (Tessier Récro-Parc)	<u>15 781,47 \$</u>
	22 083,35 \$

Circuit d'entraînement : Subvention PIC150 (50 %)

- Travaux (Réal Huot inc.)	406,35 \$
- Travaux (Excavation Réjean Lemay inc.)	296,64 \$
- Circuit d'entraînement (Tessier Récro-Parc)	39 787,81 \$
- Enseigne (Les Enseignes Pala)	<u>1 724,63 \$</u>
	42 215,43 \$

Sous-total : **385 494,84 \$**

(-) Retour de taxes (TPS)	-16 764,57 \$
(-) Retour de taxes (TVQ)	-33 444,59 \$

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2018

Coût net du projet :	<u>335 285,68 \$</u>
(-) Subvention PIC150	-166 132,00 \$
<u>Total net :</u>	<u>169 153,68 \$</u>

IL est proposé par Carmen Demers, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement d'accepter l'état présenté et d'entériner le financement de 406 000,00 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 536-2015 effectué le 09 janvier 2018.

D'autoriser d'affecter à ces dépenses une somme correspondante de 172 075,29 \$ du poste budgétaire 59-11075-000 « surplus non affecté général » au poste budgétaire 23-71102-000 « surplus accumulé non affecté général ».

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

061-2018

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE FÉVRIER 2018

SALAIRES BRUTS DU 28 JANVIER 2018 AU 24 FÉVRIER 2018	ADMINISTRATION (DIRECTION)	3 608.16
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	13 266.85
	AVANTAGES SOCIAUX	2 837.11
	SOUS-TOTAL	19 712.12

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE FÉVRIER 2018

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	TOTAL	19 712.12

COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2018 – RATIFICATION

ALEX COULOMBE LTEE		578.80	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	578.80	ACHATS RESTAURANT
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES		215.96	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	215.96	REMISE JANVIER 2018
GFS QUÉBEC INC.		832.92	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	832.92	ACHATS RESTAURANT
HYDRO-QUEBEC		7 971.37	
270181681	ELECTRICITE - GLACE 846563	7 971.37	SERVICE JANVIER 2018
INTERFAS EN FIDUCIE		1 629.84	
5513870000	ASS. COLLECTIVE A PAYER	1 629.84	POLICE NO 48842 FÉVRIER 2018
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC		454.93	
127900000	REVENUS AUTRES	-10.25	COTISATIONS CNT ET FSS 2017
5513865000	COMMISSION NORMES TRAVAIL	133.94	COTISATIONS CNT ET FSS 2017
270151200	CONTR.EMPLOYEUR- HOMME MAINTEN	110.41	COTISATIONS CNT ET FSS 2017
270153200	CONTR.EMPLOYEUR- EMPL.RESTAUR.	110.42	COTISATIONS CNT ET FSS 2017
270120200	CONTR.EMPLOYEUR- DIR. LOISIR/C	110.41	COTISATIONS CNT ET FSS 2017
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC		4 498.75	
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	473.26	REMISE JANVIER 2018
5513840000	IMPOT PROV. A PAYER	1 446.89	REMISE JANVIER 2018
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	312.50	REMISE JANVIER 2018
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	200.00	REMISE JANVIER 2018
5513820000	RQAP A PAYER	248.52	REMISE JANVIER 2018
5513850000	R.R.Q. A PAYER	1 817.58	REMISE JANVIER 2018
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC		8.70	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	3.78	SEL À GLACE
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	4.92	POIGNÉE DE PORTE
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA		1 903.89	
5513825000	C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	589.86	REMISE JANVIER 2018
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	200.00	REMISE JANVIER 2018
5513815000	IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	1 114.03	REMISE JANVIER 2018

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2018

ROBERT BOILEAU INC.		136 072.91	
2308600725	IMM- MACH. OUTIL, EQUIP. ARENA	136 072.91	SURFACEUSE (90%)
SHAW DIRECT		54.03	
270125339	CABLODISTRIBUTEUR - SHAWDIRECT	54.03	SERVICE FÉVRIER 2018
TELUS COMMUNICATIONS INC.		360.61	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	360.61	SERVICE FEVRIER 2018
TELUS MOBILITÉ		58.02	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	58.02	SERVICE FÉVRIER 2018
		Total : 154 640.73	

COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2018

9048-2019 QUÉBEC INC.		47.64	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	47.64	ACHATS RESTAURANT
AIGUISAGE ROUSSEAU		78.18	
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	78.18	LAMES (2)
ALEX COULOMBE LTÉE		655.10	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	655.10	ACHATS RESTAURANT
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE		5 893.35	
270181610	ACHATS - BAR	862.02	ACHATS BAR
270181610	ACHATS - BAR	6 034.16	ACHATS BAR
270181610	ACHATS - BAR	1 982.65	ACHATS BAR
270181610	ACHATS - BAR	-2 985.48	CRÉDIT ACHATS BAR
CITRON HYGIÈNE		102.85	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	102.85	SERVICE DE FÉVRIER 2018
CLAUDE GARNEAU		11.50	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	11.50	ACHATS RESTAURANT
FROMAGERIE BERGERON		403.65	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	134.55	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	134.55	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	134.55	ACHATS RESTAURANT
GROUPE CASTONGUAY INC.		1 029.21	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	937.23	PLINTHE DE CHAUFFAGE ET SIRÈNE D'ALARME
270160521	ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	91.98	REMPLETER FUSIBLES SECTIONNEUR
JOSIANE TARDIF		224.90	
270181660	PRODUITS ENTRETIEN RESTAURANT	8.00	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270181610	ACHATS - BAR	13.11	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270180610	ACHATS - RESTAURANT	158.39	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270181660	PRODUITS ENTRETIEN	8.00	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270181610	ACHATS - BAR	37.40	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
KORVETTE		12.96	
270130527	ACH./ENT. AMEUB. ÉQUIP.BUREAU	5.51	ACHAT PAPETERIE
270130527	ACH./ENT. AMEUB. ÉQUIP.BUREAU	7.45	ACHAT PAPETERIE
PHARMACIE STE-CROIX INC.		6.89	
270130527	ACH./ENT. AMEUB. ÉQUIP.BUREAU	6.89	ACHAT PAPETERIE
PLOMBERIE STE-CROIX INC.		164.99	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	164.99	CHANGER 2 ÉLÉMENTS CHAUFFE-EAU
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.		104.89	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	32.27	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	20.83	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	51.79	ACHATS RESTAURANT
		Total : 8 736.11	

MODIFICATION ET CONVERSION DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DU GAZ R-22 AU GAZ R-513A

062-2018

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 8 (NORDA STELO INC.)

ATTENDU les résolutions numéros 068-2015, 148-2015, 166-2016 et 226-2017;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de payer à Norda Stelo inc., la somme de 2 069,55 \$ relativement aux plans et devis pour soumission et suivi de l'appel d'offres concernant le projet de modification et conversion du système de réfrigération du gaz R-22 au gaz R-513A, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 0235753 datée du 31 janvier 2018.

063-2018

SOUSSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT – REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA

Huit (8) soumissions reçues :

- Le groupe Drumco Construction inc. 1 667 404,24 \$
- Construction Couture & Tanguay « 9124-4905 Québec inc » 1 670 801,75 \$
- Constructions Jacques Dubois et Fils inc. 1 675 454,79 \$

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2018

➤ Construction Mafranc inc.	1 677 255,30 \$
➤ Parko inc.	1 709 327,58 \$
➤ Construction Jean-Paul Plamondon inc.	1 759 002,53 \$
➤ JC7 Signature	1 766 070,62 \$
➤ Développement Atrium inc.	1 862 595,00 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission telle que recommandé par la firme Norda Stelo inc. et d'accorder le contrat d'entreprise à Le groupe Drumco Construction inc. pour le prix de 1 667 404,24 \$, taxes incluses, selon l'offre présenté et que l'ensemble de ses documents est conforme en tout point.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

064-2018

GO LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE l'équipe de cycliste GO Lotbinière participera au 1000 km de la 10^e édition du Grand Défi Pierre Lavoie de 2018;

ATTENDU QUE ladite équipe est associée à l'école primaire de St-Édouard et aux élèves de l'école secondaire Pamphile-Le May de Sainte-Croix participants à la course au secondaire pour exercer une forme de parrainage auprès des jeunes en matière de saines habitudes;

ATTENDU QUE l'objectif est d'amasser des fonds qui seront versés à La Fondation du Grand défi Pierre Lavoie et grâce au soutien financier, des subventions seront redistribuées aux écoles parrainées pour financer des projets favorisant l'adoption de saines habitudes de vie;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de verser à « GO Lotbinière » la somme de 300,00 \$, soit une commandite de soutien pour leur projet.

SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

065-2018

SOUSSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT – ÉQUIPEMENTS DE MÂCHOIRES DE VIE

Une (1) soumission reçue :

➤ Boivin & Gauvin inc.	13 039,59 \$
------------------------	--------------

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue et d'accorder le contrat d'achat à Boivin & Gauvin inc. pour le prix de 13 039,59 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un système de stabilisateur de véhicule et une cisaille pour mâchoires de vie, selon la soumission présentée.

VOIRIE

RÉFECTION RUE LAFLAMME

066-2018

HONORAIRES PROFESSIONNELS N^o 10 (PLURITEC LTÉE)

ATTENDU les résolutions numéros 071-2016 et 144-2016;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de payer à Pluritec ltée, la somme de 5 879,82 \$ concernant les services professionnels pour la surveillance de bureau et des travaux au projet de réfection de la rue Laflamme, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 18931-09 datée du 31 janvier 2018.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2018

RÉFECTION RUE DES SAULES

067-2018

MANDAT PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX

ATTENDU l'offre de service de la firme SNC-Lavalin inc. datée du 13 février 2018 pour la préparation des plans et devis, la gestion de l'appel d'offres et la surveillance des travaux relativement à la réfection de la rue des Saules pour un montant de 8 883 \$, en sus des taxes;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de mandater la firme SNC-Lavalin inc. à procéder à la préparation desdits plans et devis et à la surveillance des travaux selon l'offre présentée.

DÉVELOPPEMENT RUE ERNEST-BLOUIN (PHASE 2 RUE DEMERS)

068-2018

FINANCEMENT – RÉSILIATION ACHAT LOT 5 573 277

ATTENDU la résolution numéro 037-2018 relativement à l'achat du terrain lot numéro 5 573 277;

ATTENDU QUE pour payer ledit achat, un financement net de 33 004,93 \$ est requis pour procéder;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'autoriser d'affecter à cette dépense une somme correspondante de 33 004,93 \$ du poste budgétaire 59-11075-000 « surplus non affecté général » au poste budgétaire 23-71102-000 « surplus accumulé non affecté général ».

Monsieur Michel Routhier se retire de la table des délibérations du conseil à 19 : 28 heures en raison d'intérêts au prochain sujet (parenté).

DÉVELOPPEMENT RUE ERNEST-BLOUIN (PHASE 3 RUE DEMERS)

069-2018

SOUSSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT – STRUCTURE DE RUE

Deux (2) soumissions reçues :

- | | |
|----------------------------------|--------------|
| ➤ Les Excavations Ste-Croix inc. | 14 889,26 \$ |
| ➤ Construction Lemay inc. | 16 394,29 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Les Excavations Ste-Croix inc. pour le prix de 14 889,26 \$, taxes incluses, selon la soumission présentée.

Que Jacques Gauthier, maire, et France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

Monsieur Michel Routhier revient à la table des délibérations du conseil à 19 : 29 heures.

070-2018

SOUSSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT – PAVAGE

Trois (3) soumissions reçues :

- | | |
|--|--------------|
| ➤ Les Entreprises Lévisienne inc. | 11 185,35 \$ |
| ➤ Construction B.M.L., Division de Sintra inc. | 15 373,88 \$ |
| ➤ Pavages Lagacé et Frères inc. | 16 711,62 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2018

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Les Entreprises Lévisienne inc. pour le prix de 11 185,35 \$, taxes incluses, selon la soumission présentée.

Que Jacques Gauthier, maire, et France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

071-2018

SOUSSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT – BORDURE DE BÉTON

Trois (3) soumissions reçues :

➤ Coffrage S. Blanchet inc.	4 857,69 \$
➤ Laval Construction inc.	5 081,90 \$
➤ Béton Laurier inc.	8 594,38 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Coffrage S. Blanchet inc. pour le prix de 4 857,69 \$, taxes incluses, selon la soumission présentée.

Que Jacques Gauthier, maire, et France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

RUE AUGER

072-2018

SOUSSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT – TROTTOIR

Trois (3) soumissions reçues :

➤ Laval Construction inc.	11 641,22 \$
➤ Coffrage S. Blanchet inc.	13 803,90 \$
➤ Béton Laurier inc.	20 217,20 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Laval Construction inc. pour le prix de 11 641,22 \$, taxes incluses, selon la soumission présentée.

Que Jacques Gauthier, maire, et France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

RÉFECTION RANG ST-EUSTACHE

073-2018

MANDAT PLANS ET DEVIS (MRC DE LOBTINIÈRE)

ATTENDU l'offre de service de la MRC de Lotbinière datée du 13 février 2018 concernant la réalisation des plans et devis pour la réfection du rang St-Eustache pour un montant de 6 790 \$, en sus des taxes;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de mandater la MRC de Lotbinière à procéder à la réalisation des plans et devis selon l'offre présentée.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

074-2018

RECONDUCTION DE CONTRAT

ATTENDU la résolution numéro 231-2016;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de reconduire le contrat d'entretien des espaces verts pour l'année 2018 à « Les Entreprises D. Aubin et Fils inc. » pour le prix de 12 313,83 \$, incluant les taxes.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2018

HYGIÈNE DU MILIEU

MANDAT EXPERTISE HYDROGÉOLOGIQUE

075-2018

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 2 (ARRAKIS CONSULTANTS INC.)

ATTENDU la résolution numéro 107-2017;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement de payer à Arrakis Consultants inc., la somme de 3 225,05 \$ concernant la planification et coordination pour la préparation d'un levé géophysique (1^{ère} étape des travaux), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 3431 datée du 31 décembre 2017.

MANDAT LEVÉ GÉOPHYSIQUE (GEOSIG INC.)

076-2018

FINANCEMENT

ATTENDU la résolution numéro 340-2017 relativement au mandat pour le levé géophysique (sismique réfraction);

ATTENDU QUE pour payer ledit mandat, un financement net de ± 17 532,92 \$ est requis pour procéder;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'autoriser d'affecter à cette dépense une somme correspondante de ± 17 532,92 \$ du poste budgétaire 59-13177-000 « surplus affecté eau/égout urbain » au poste budgétaire 03-51001-000 « surplus affecté entretien aqueduc ».

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

077-2018

MANDAT DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ (WSP CANADA INC.)

ATTENDU l'offre de service de la firme WSP Canada inc. datée du 26 février 2018 relativement à la préparation des documents et des arguments concernant une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées pour un montant forfaitaire de 13 000 \$, en sus des taxes;

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de mandater la firme WSP Canada inc. à procéder à la demande d'autorisation selon l'offre présentée.

AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2018

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance ordinaire du 14 février 2018.

078-2018

PROPOSITION DE DEUX CHANGEMENTS AU PLAN DE ZONAGE

ATTENDU la proposition du comité consultatif d'urbanisme d'apporter les modifications suivantes au plan de zonage :

- Inclure les lots 6 191 760, 6 191 761, 6 191 762, 6 191 763, 6 191 764, 6 191 765, 6 191 766, 6 191 767, 6 191 768, 6 191 769 et la partie du lot 6 191 770 de 12 mètres par 30 mètres adjacente à rue du Bateau à la zone 21-H alors qu'ils sont actuellement dans la zone 14-I;
- Inclure les parties des lots 3 590 777 et 5 704 140 à la zone 02-REC alors qu'ils sont actuellement dans la zone 21-H;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2018

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'accepter les modifications demandées, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

LOISIRS ET CULTURE

SALLE DE QUILLES DE SAINTE-CROIX

079-2018

SOUMISSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT - ÉCLAIRAGE

Une (1) soumission reçue :

➤ Groupe Castonguay inc. 6 920,00 \$

Le prix indiqué exclut toutes taxes.

IL est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue et d'accorder le contrat d'entreprise à Groupe Castonguay inc. pour le prix de 6 920,00 \$, taxes en sus, pour l'achat et l'installation de trente-deux (32) fixtures pour l'éclairage de la salle de quilles de Sainte-Croix, selon la soumission présentée.

080-2018

FINANCEMENT

ATTENDU la résolution numéro 079-2018 concernant l'achat et l'installation de trente-deux (32) fixtures pour l'éclairage de la salle de quilles de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE pour payer l'achat et l'installation de ces équipements, un financement net de ± 7 265,14 \$ est requis pour procéder;

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'affecter à cette dépense une somme correspondante de ± 7 265,14 \$ du poste budgétaire 59-11075-000 « surplus non affecté général » au poste budgétaire 03-41100-000 « surplus accumulé non affecté général ».

VARIA

MRC DE LOTBINIÈRE

081-2018

RÉTABLISSEMENT DU STATUT DE FOSSÉ DE LA BRANCHE 8 DU RUISSEAU BARBIN

ATTENDU la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) - 1991;

ATTENDU QU'en 1991, le gouvernement du Québec a étendu l'aire d'application de la politique à l'ensemble des cours d'eau;

ATTENDU l'article 2.8 concernant les cours d'eau et l'article 2.9 concernant les fossés;

ATTENDU QUE l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) - 2006) spécifie que toute municipalité régionale de comté a compétence à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine, à l'exception :

- 1° de tout cours d'eau ou portion de cours d'eau que le gouvernement détermine, après consultation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, par décret qui entre en vigueur à la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec ou à toute date ultérieure qui y est indiquée;
- 2° **d'un fossé de voie publique ou privée;**
- 3° d'un fossé mitoyen au sens de l'article 1002 du Code civil;
- 4° d'un fossé de drainage qui satisfait aux exigences suivantes :
 - a) utilisé aux seules fins de drainage et d'irrigation;
 - b) qui n'existe qu'en raison d'une intervention humaine;
 - c) dont la superficie du bassin versant est inférieure à 100 hectares;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2018

ATTENDU QU'après l'entrée en vigueur de la LCM en 2006, les cours d'eau verbalisés conservent leur statut de cours d'eau et demeurent sous compétence des MRC en vertu de l'article 248 de la LCM;

ATTENDU QUE sous réserve du troisième alinéa, les règlements, résolutions, procès-verbaux, ententes et autres actes adoptés conformément à une disposition remplacée ou abrogée par la présente loi demeurent en vigueur ou continuent d'avoir effet jusqu'à ce qu'ils soient modifiés, remplacés ou abrogés ou jusqu'à ce que leurs objets soient accomplis;

ATTENDU QUE tout acte visé au premier alinéa peut être modifié, remplacé ou abrogé par une résolution lorsque l'objet de cet acte n'est pas une mesure réglementaire;

ATTENDU QUE les règlements, procès-verbaux et actes d'accord qui concernent les chemins, ponts et cours d'eau ne peuvent être modifiés ni remplacés;

ATTENDU QU'ils peuvent être abrogés par une résolution;

ATTENDU QUE la branche 8 du ruisseau Barbin correspond bien à la définition de fossé de voirie. Cet écoulement ne draine que les abords immédiats du 2^e Rang Ouest. Il débute en bordure du rang et ne draine rien d'autre, aucun autre milieu;

ATTENDU QU'en persévérant à le considérer comme un cours d'eau, la municipalité a obligation d'appliquer le politique de protection des rives du littoral et des plaines inondables et la municipalité ne peut déroger à cette obligation;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement de demander à la MRC, en se référant à l'article 248 de la Loi sur les compétences municipales, d'abroger, par résolution, le statut de verbalisé pour la branche 8 du ruisseau Barbin et de rétablir son statut de fossé de voie publique tel que reconnu par la législation aujourd'hui en vigueur.

Monsieur Jean-Pierre Ducruc se retire de la table des délibérations du conseil à 19 : 41 heures en raison d'intérêts au prochain sujet (vice-président du conseil d'administration).

OBV DE LA ZONE DU CHÊNE

082-2018

AIDE FINANCIÈRE AU PROJET À PORTÉE COLLECTIVE DANS LE BASSIN VERSANT DU PETIT SAUT

ATTENDU les qualités récréotouristiques de la partie aval du Petit Saut (boisé et chute);

ATTENDU la volonté du conseil municipal de mettre en valeur les qualités récréotouristiques de la Municipalité et en particulier celles se rattachant au Petit Saut;

ATTENDU l'importance de conserver une eau de qualité pour le Petit Saut pour développer des activités récréotouristiques dans la Municipalité;

ATTENDU la mise en place d'un projet à portée collective dans le bassin versant du Petit Saut soutenu par le MAPAQ et l'OBV de la zone du Chêne;

IL est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement d'allouer la somme de 1 000 \$ à l'OBV de la zone du chêne, coordonnateur du projet à portée collective dans le bassin versant du Petit Saut, pour faciliter sa mise en place.

Monsieur Jean-Pierre Ducruc revient à la table des délibérations du conseil à 19 : 42 heures.

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU NORD DE LOTBINIÈRE

083-2018

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 – MODIFICATION

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2018

ATTENDU la résolution numéro 021-2018;

ATTENDU le dépôt des prévisions budgétaires pour l'année 2018 pour la municipalité de Sainte-Croix;

<u>Revenus</u> :	268 692 \$
<u>Dépenses</u> :	
- Administration	52 689 \$
- Conciergerie et entretien	86 459 \$
- Énergie, taxes, assurances et sinistres	144 195 \$
- Remplacement, amélioration et modernisation	0 \$
- Financement	95 521 \$
- Service à la clientèle	<u>46 813 \$</u>
 Total des dépenses	 425 677 \$
<u>Déficit</u> :	156 985 \$
<u>Partage déficit</u>	
- SHQ	141 286 \$
- Municipalité de Sainte-Croix	15 699 \$
 (-) Avances temporaires (SHQ)	 0 \$ =====

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Sainte-Croix demande à la municipalité et à la Société d'habitation du Québec d'approuver ledit budget pour l'année 2018;

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'adopter le budget révisé pour l'année 2018 tel que présenté pour la municipalité de Sainte-Croix.

084-2018

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018

ATTENDU des corrections apportées aux comptes budgétaires concernant la conciergerie et l'entretien ainsi que l'amélioration et la modernisation suite au regroupement des Offices municipaux d'habitation en janvier 2018;

ATTENDU le rapport d'approbation du budget 2018 de la Société d'habitation du Québec daté du 18 janvier 2018;

ATTENDU QU'un budget supplémentaire de 46 434,00 \$ est requis pour la municipalité de Sainte-Croix;

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'accepter le budget supplémentaire requis de 46 434,00 \$, lequel sera résorbé à raison de 90 % par la S.H.Q., et 10 % par la municipalité, soit 4 644,00 \$.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

085-2018

DEMANDE D'APPUI – MILIEUX HUMIDES, FINANCEMENT DES NOUVELLES RESPONSABILITÉS

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) par bassin versant;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2018

CONSIDÉRANT QUE la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification, la cartographie et l'évaluation de la qualité des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de la loi n^o 132 auront des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement de :

DE DEMANDER au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la cartographie et l'évaluation de la qualité des milieux humides et hydriques et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

DE DEMANDER au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n^o 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

DE DEMANDER à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

LA JONCTION POUR ELLE INC.

CAMPAGNE « MUNICIPALITÉS ALLIÉES CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE »

086-2018

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2018

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

IL est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de proclamer la municipalité de Sainte-Croix alliée contre la violence conjugale.

PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006

- Information concernant le règlement d'emprunt numéro 576-2018.
- Information concernant le projet de modification et conversion du système de réfrigération du gaz R-22 au gaz R-513A au Centre culturel et sportif de Sainte-Croix.
- Information concernant l'OBV de la zone du Chêne.

087-2018

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 : 52 heures.

Jacques Gauthier
Maire

France Dubuc
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.